

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratique-Paix

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/192 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur NZAHOU Eugène
Blanche, Ingénieur des Travaux Agricoles, en
qualité de Directeur Commercial de l'Office des
Cultures Vivrières.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PGE/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur NZAHOU Eugène-Blanche, Ingénieur des Travaux Agricoles est
nommé Directeur Commercial de l'Office des Cultures Vivrières.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Economie Rurale

Le Ministre des Finances,

Jean I T A D I.

Henri L O P E S.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.